

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 10 mars 2000

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni vendredi 10 mars 2000 à 20 heures 30 en Mairie de Chamole sous la présidence de Monsieur Jean-Claude COLLIN.

Étaient présents

ABERGEMENT LE PETIT	:	Jean-Claude CHARONDIERE
AUMONT	:	Régis FOURNIER
BUVILLY	:	Pierre DENETRE et Christian SOMMER
CHAMOLE	:	Jean-Louis DUFOUR
GROZON	:	Claude RUTY et Michel MARANDET
MIERY	:	Paul ROY
NEUVILLEY	:	Jacques BULABOIS
POLIGNY	:	Jean-Claude COLLIN, Claude PONCET, Maxime BRUN, Nicolas DROZDOFF
SAINT LOTHAIN	:	Emile ETIEVANT et Claude BONNOT
TOURMONT	:	Alain GUYOT et Odette CORNET

Assistaient en outre

ABERGEMENT LE PETIT	:	Gabriel PARIS
BUVILLY	:	Colette PIERRE
CHAMOLE	:	Jacques RAGUIN
NEUVILLEY	:	Eric BERTHOD

Étaient excusés : Alfred PASSARIN délégué d'AUMONT ; Jean-Pierre VANTHIER, délégué de GROZON ; Jean-Pierre KOEGLER, délégué de MIERY ; Maurice CHOQUET, Jean PONCET, Andrée ROY et Alphonse KLUR, délégués de POLIGNY ; Danièle MARCHI, déléguée de SAINT-LOTHAIN ; Noel FOURNIER, délégué de TOURMONT.

Étaient absents : Yves DECOTE délégué d'AUMONT ; Julien DUVAL, Dominique CHAPUT, Roland CHAILLON, Michel ROY, Jean-Jacques DE VETTOR, Jacqueline NOURDIN et Gérard ROBIN, délégués de POLIGNY.

Monsieur Jean-Claude CHARONDIERE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de séance du 4 février 2000 est adopté à l'unanimité, sans observation.

★★★★★

Monsieur Jean-Claude COLLIN ouvre la séance et présente Monsieur Maxime BRUN, nouveau conseiller, qui remplace Monsieur Lucien HEYRAUD. Celui-ci est déclaré installé dans la fonction de conseiller communautaire et Monsieur le Président lui souhaite la bienvenue.

Monsieur Pierre DENETRE, premier Vice-Président délégué aux finances, présente les points financiers étudiés en bureau communautaire du 25 février, en commission des finances du 25 février et en débat d'orientation budgétaire du 26 février 2000.

1) Vote des taux de fiscalité locale et taxe professionnelle de zone

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de maintenir les taux de fiscalité, comme cela avait été prévu lors de la création de la Communauté de Communes. Il seront donc les suivants pour l'année 2000 :

- Taxe d'habitation : 0.603 %
- Foncier bâti : 1.18 %
- Foncier non bâti : 1.81 %
- Taxe professionnelle : 0.575 %

Suite à la proposition du bureau communautaire et après discussion, l'assemblée a décidé de fixer le taux de taxe professionnelle de zone à 9.30 % afin de se rapprocher du taux de taxe professionnelle de la ville de Poligny majoré de la fiscalité additionnelle.

2) Budget prévisionnel 2000 (général et annexe « locaux industriels »)

Monsieur Pierre DENETRE précise que le BP 2000 a été établi en fonction des crédits utilisés en 1999 et qu'il sera plus près de la réalité cette année.

Chaque conseiller possède des documents financiers et le budget présenté comme suit :

2.1) BUDGET GENERAL

↳ en section de **fonctionnement**, les dépenses : **1 586 926 F**

011	Charges générales	329 000 F
012	Charges de personnel	863 300 F
65	Autres charges de gestion courante	83 500 F
66	Charges financières	27 000 F
67	Charges exceptionnelles	100 500 F
68	Dotations aux amortissements	37 000 F
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 000 F
023	Virement à la section d'investissement	136 626 F

et les recettes de fonctionnement

70	Produits des services	6 000 F
73	Impôts et taxes	1 002 003 F
74	Dotations et participations	468 923 F
013	Atténuation de charges	2 000 F
77	Produits exceptionnels	108 000 F

↳ en section **d'investissements**, les dépenses : **1 306 054 F**

16	Remboursement d'emprunt	7 000 F
20	Immobilisations incorporelles	347 020 F
21	Immobilisations corporelles	135 000 F
23	Immobilisations en cours	800 000 F
020	Dépenses imprévues d'investissements	17 034 F

et les recettes d'investissements

10	Dotations fonds divers	80 000 F
13	Subventions d'investissement	781 928 F
16	Emprunts et dettes assimilés	170 000 F
19	Diff. Sur réalisations d'immobilisation	33 700 F
21	Immobilisations corporelles	66 800 F
28	Amortissements des immobilisations	37 000 F
021	Virement de la section de fonctionnement	136 626 F

Le Président précise que la subvention d'investissement du SIDEC a hauteur de 216 928 F concernant l'électrification de la zone « Au Velours » est acceptée. Par contre, la subvention de la DDR (Dotation de Développement Rural) de 406 000 F reste une prévision car le dossier n'est pas encore été présenté en commission.

L'assemblée adopte ce budget à l'unanimité des 17 votants.

2.2) BUDGET ANNEXE « locaux industriels »

Monsieur Pierre DENETRE précise que ce budget a été créé en cours d'année afin d'assujettir le service « locaux industriels » à la TVA.

↳ en section de **fonctionnement**, les dépenses : **80 900 F**

011	Charges générales	19 200 F
66	Charges financières	47 800 F
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 500 F
023	Virement à la section d'investissements	12 400 F

et les recettes de fonctionnements

70	Produits des services	7 000 F
75	Autres produits de gestion courant	73 900 F

↳ en section **d'investissements**, les dépenses : **837 650 F**

16	Remboursements d'emprunt	57 159 F
21	Immobilisations corporelles	105 000 F
23	Immobilisations en cours	665 000 F
020	Dépenses imprévues d'investissements	10 491 F

et les recettes d'investissements

13	Subventions d'investissement	166 250 F
16	Emprunts et dettes assimilés	659 000 F
021	Virement de la section de fonctionnement	12 400 F

Le Conseil Communautaire approuve également à l'unanimité ce budget annexe.

Il est précisé que ce BP 2000 ne contient pas d'investissements qui ne sont pas votés. De nouveaux investissements entraîneraient de nouvelles décisions budgétaires. Il remercie les services administratifs pour le travail effectué.

Le Président présente les points étudiés en commission des affaires économiques du 29 février 2000.

3) Maison du droit et des droits

Sur proposition du bureau communautaire et des commissions de travail, le conseil communautaire décide de verser une subvention à hauteur de 500 F à cette association de loi 1901 dont la mission est de permettre au public d'accéder à des informations juridiques, de médiations pénales, familiales...

Il est précisé que la Ville de Poligny verse une aide à hauteur de 6 000 F en contre partie d'une permanence mensuelle.

4) Travaux de raccordements de réseaux zone « Au Velours »

Il s'agit de mettre en place des réseaux allant du collecteur principal à la limite de propriété pour permettre le raccordement aux futures constructions. Coût prévisionnel maximum pour 3 raccordements : 39 714 F. Les raccordements seront installés en fonction des demandes de permis de construire. Le conseil communautaire autorise cette dépenses selon ces conditions.

5) Conditions de location de la pépinière tertiaire

Suite aux différentes simulations et sur proposition du bureau communautaire et de la commission des affaires économiques, le conseil communautaire décide de louer les locaux de la pépinière tertiaire aux conditions suivantes :

- 35 F /m2 mensuel pour les futurs créateurs (pendant 2 ans) hors charges,
- 55 F /m2 mensuel pour l'ENILBIO hors charges : montant à négocier avec l'ENIL et à fixer définitivement lors d'une prochaine séance.

6) Assurance de la conserverie artisanale pour perte de loyer

Bien que l'activité de la SARL Le Moulin de Vaux ne génère pas d'inquiétude dans l'immédiat, le conseil communautaire a décidé de souscrire une assurance « perte de loyer » afin de se garantir en cas de force majeure (accident, maladie...). Le coût annuel de cette police d'assurance s'élève à environ 3 700 F par an.

Suite à une intervention de Monsieur Claude RUTY, l'assemblée demande que les primes correspondantes soient intégrées dans le montant lors de la vente du bâtiment et qu'à l'avenir cette assurance soit prévue dans le bail initial.

7) ORAC : ETUDE PREALABLE ET DESIGNATION D'UNE COMMISSION

Suite aux différentes interventions de Messieurs Jean-Claude COLLIN, Maxime BRUN et Jean-Claude CHARONDIERE, l'assemblée décide (par une abstention) de lancer une étude préalable à l'ORAC (Opération de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat) dont les objectifs sont de connaître :

- l'évolution du commerce et de l'artisanat,
- ses forces et ses faiblesses,
- les actions à mettre en œuvre.

Le Conseil Communautaire désigne un comité de pilotage, dont la mission sera d'émettre des avis sur le choix de la société qui fera l'étude et le suivi de l'étude à partir du cahier des charges élaboré par les services, comme suit :

- 3 représentants de la Communauté de Communes du Comté de Grimont (Messieurs Jean-Claude CHARONDIERE, Alain GUYOT et Claude RUTY),

- 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura,
- 1 représentant de la Chambre des Métiers,
- 1 représentant de la Commission Départementale du Commerce accompagné éventuellement d'un ou plusieurs commerçants locaux,
- 1 représentant de la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat.

8) Adhésion à l'ADELE (Association pour le développement local en Franche-Comté)

L'ADELE est une association qui a pour objectif de :

- promouvoir le développement local,
- regrouper au niveau de la Franche-Comté les structures intercommunales de développement,
- représenter ses membres auprès des instances Départementales, Régionales, Nationales ou Européennes,
- apporter un appui à ses membres (échange, formation, études...),
- assurer au niveau régional le réseau des territoires.

Le conseil communautaire décide d'adhérer à cette association pour cette première année dont la cotisation annuelle s'élève à 500 francs.

Il est précisé que les cotisations vont subir de fortes augmentations dans les années à venir pour compenser la diminution des financements publics.

9) Modification du plan de financement de la conserverie artisanale

Suite à une décision gouvernementale modifiant le taux de DDR entre la date de dépôt du dossier de demande de DDR (Dotation de Développement Rural) pour la construction du bâtiment conserverie artisanale d'une part, et la date où notre dossier a été étudié en commission d'autre part, Monsieur le Préfet nous demande de modifier le plan de financement sachant que la subvention initiale devait être de 420 000 F(40 %)et qu'elle est de 262 500 F (25 %).

Sur proposition de la commission des affaires économiques et rappel de Monsieur Claude RUTY, le Conseil Communautaire valide le nouveau plan de financement et demande que la perte de 15 % (157 500 F) soit récupérée lors de la vente de l'usine à la SARL Le Moulin de Vaux afin de réaliser une opération blanche.

10) Emplacement de la pépinière mécanique

Il est proposé de construire la pépinière d'entreprises mécanique (2 ateliers techniques) sur la même parcelle que l'usine communale de la Ville de Poligny, actuellement occupée par le laboratoire de génie alimentaire de l'ENILBIO dont 2 bureaux par la Communauté de Communes.

D'un coté (Nord) se construit actuellement la pépinière tertiaire (bureaux), de l'autre coté (Sud) pourrait se construire la pépinière mécanique (ateliers techniques) dont les avantages de l'emplacement sont les suivants :

- économie : de part l'existence des différents réseaux communs aux 3 unités,
- facilité de gestion des services apportés aux occupants, de part la proximité des différents utilisateurs et la mise en commun qui en résulte,
- unité de « vitrine » et image d'un centre plus important en volume de construction.

Le site retenu permettra également la réalisation de l'extension à la carte, en fonction des demandes d'implantation.

Le conseil communautaire décide de retenir cet emplacement et Monsieur le Président précise que la surface du terrain d'assise du bâtiment et son prix seront déterminés lors d'une prochaine séance.

11) Remboursement de frais de déplacement à une stagiaire

Sur proposition du bureau communautaire, l'assemblée décide de rembourser les frais de déplacements de Mademoiselle Julie GEILLON, qui effectue un stage non rémunéré d'une durée de 4 mois et ½ pour préparer le contrat régional de développement, dans la limite d'un montant maximum de 4 000 F.

12) EDF et GDF

Ces 2 entreprises demandent à passer sur la parcelle ZH n° 42 de la zone « Au Velours » moyennant une rémunération au franc symbolique.

Après différentes interventions, il est demandé de vérifier l'emplacement :

- du transformateur EDF afin qu'il n'entrave pas la bonne circulation de la zone,
- des canalisations GDF afin qu'elles ne traversent pas la parcelles n° 42 et ne gênent pas l'implantation des futures constructions.

13) Questions et informations diverses

a) Marchés de travaux pépinière tertiaires

L'assemblée prend acte de l'information du Président relative à la position préfectorale concernant la légalité des marchés de travaux de la pépinière tertiaire (délibération du 4 février 2000).

b) Dossier Leclerc

L'assemblée prend acte de la demande de Monsieur Emile ETIEVANT quant au projet d'hypermarché.

c) Modification du POS de la Ville de Poligny

Monsieur Jean-Claude COLLIN informe notamment de la date limite pour opposabilité par validation de la modification du POS de Poligny à savoir le 24 mars 2000.

d) Assainissement

A la question de Monsieur le Maire de Chamole quant à l'avancement du dossier assainissement, Monsieur Claude RUTY informe de la réunion programmée le 24 mars avec la DDE, maître d'œuvre à ce sujet. Les Communes concernées devront prévoir à leur budget le crédit initialement prévu pour mandatement au SIPP.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 30.

Le Secrétaire de Séance

Le Président

Jean-Claude CHARONDIERE

Jean-Claude COLLIN